

## Funboard : Règlement du Championnat de France Promotion Slalom

### 1. CALENDRIER

Pour 2014, le **Championnat de France Promotion Slalom** se déroulera sur les 4 étapes suivantes :

Dates	Club	Lieu
14 – 16 mars 2014	Neptune Club	La Ciotat
19 – 21 avril 2014	CN Marignanais	Marignane
07 – 09 juin 2014	CN Tranchais	La Tranche sur Mer
08 – 11 novembre 2014	YC Carnac	Carnac

Pour les années suivantes, les dates, lieux et nombre d'étapes des « Championnats de France Promotion Slalom » seront diffusés par avenant à compter du mois de novembre de l'année précédente.

### 2. ADMISSIBILITE

A l'épreuve et aux titres

Sont autorisés à courir l'épreuve et peuvent prétendre aux titres tous licenciés FFVoile et tous coureurs étrangers en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus.

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat)

### 3. JAUGE

Matériel libre.

### 4. VALIDATION D'ETAPE

Pour valider une étape, il faut qu'au moins une course soit allée en finale conformément aux RCV (2013/2016) 37 et 37.5 (a) et (b) de l'annexe B.

### 5. ATTRIBUTION DU TITRE

#### 5.1 Titre

Il sera décerné un titre masculin et un titre féminin Champion(ne) de France Promotion Slalom.

Les titres de champion(ne) de France Slalom, vice-champion(ne) et de 3<sup>èmes</sup>, seront décernés aux trois premiers coureurs dans l'ordre du classement général réalisé à la fin de l'ensemble des étapes. Le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le plus petit nombre de points à ce classement général, en application de la RCV B8 (A2) et en tenant compte des éléments suivants :

- La participation obligatoire à la 4<sup>ème</sup> étape,
- Le résultat de l'ensemble des étapes validées, avec le retrait du plus mauvais résultat, si l'ensemble des étapes a été validé,
- L'ensemble des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou deux étapes ne sont pas validées,

## 5.2 Validation

- Pour décerner un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.
- Pour décerner le titre féminin, un minimum de 12 coureurs féminines admissibles doit être classés au classement général, si moins de 12 femmes, le titre féminin ne sera pas décerné,
- Pour décerner le titre masculin, un minimum de 30 coureurs masculins admissibles doit être classé au classement général, si moins de 30 hommes, le titre masculin ne sera pas décerné.
- Si un ou les titres ne sont pas décernés, les podiums seront valorisés au travers du Critérium National Slalom, grade 4.

## 6 DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s coureurs pour chaque titre décerné se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront sur le site et à la fin de la 4<sup>ème</sup> étape.